



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**Ernst & Young Audit**

Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris La Défense Cedex  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de  
Normandie-Seine**

**Rapport des commissaires aux  
comptes**

sur le rapport du président du conseil  
d'administration de la Caisse Régionale de Crédit  
Agricole Mutuel de Normandie-Seine relatif aux  
procédures de contrôle interne et de gestion des  
risques et aux autres informations requises par  
l'article L.621-18-3 du Code monétaire et financier

Exercice clos le 31 décembre 2010  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-  
Seine  
Cité de l'Agriculture - Chemin de la Bretèque - 76238 Bois  
Guillaume

*Ce rapport contient 3 pages*

Référence : GM-111-10



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**Ernst & Young Audit**

Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris La Défense Cedex  
France

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine**

Siège social : Cité de l'Agriculture - Chemin de la Bretèque - 76238 Bois Guillaume

### **Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L.621-18-3 du Code monétaire et financier**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine et en réponse à notre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Caisse Régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine et donnant les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine  
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du  
conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
de Normandie-Seine relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion  
des risques et aux autres informations requises par l'article L.621-18-3 du  
Code monétaire et financier  
22 février 2011*

***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

***Autres informations***

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Paris La Défense, le 22 février 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Gabriel Morin  
Associé

Ernst & Young Audit

Bernard Heller  
Associé